



# Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 14 juin 2021 -

Par suite d'une convocation en date du 10 juin 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Recy se sont réunis Salle Léon Changenot le lundi 14 juin 2021 à 18 h 30, sous la présidence de Carole SAGUET SIMON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Régine THIÉBAULT est désignée pour remplir cette fonction.

L'ordre est le suivant :

- **Autorisation d'emprunt – Terres agricoles ;**
- **Autorisation d'emprunt – Terres urbanisables ;**
- **Acquisition d'une balayeuse.**
- **Questions diverses**

## **Autorisation d'emprunt – Terres agricoles**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2021.01.25-01 du 25 janvier 2021, relative aux acquisitions foncières provenant d'une indivision, dans le cadre d'une succession.

À cet égard, et afin d'acter cette acquisition, il y a lieu de souscrire un emprunt pour les parcelles de terres agricoles et un autre pour les terres urbanisables.

Madame le Maire rappelle également que ces emprunts ont été inscrits au Budget Primitif 2021.

La présente délibération porte sur l'acquisition des terres agricoles pour un montant de 110 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité, Madame le Maire à signer seule le contrat de prêt proposé par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour un montant de 110 000 €.

## **Autorisation d'emprunt – Terres urbanisables**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2021.01.25-01 du 25 janvier 2021, relative aux acquisitions foncières provenant d'une indivision, dans le cadre d'une succession.

À cet égard, et afin d'acter cette acquisition, il y a lieu de souscrire un emprunt pour les parcelles de terres agricoles et un autre pour les terres urbanisables.

Madame le Maire rappelle également que ces emprunts ont été inscrits au Budget Primitif 2021.

La présente délibération porte sur l'acquisition des terres urbanisables pour un montant de 326 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité, Madame le Maire à signer seule le contrat de prêt proposé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST pour un montant de 326 600 €.

## **Acquisition d'une balayeuse.**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la possibilité pour la commune de faire l'acquisition d'une balayeuse d'occasion.

En effet, la commune de Courtisols propose de vendre leur balayeuse au prix de 500 €.

Madame le Maire précise qu'une telle machine permettrait des balayages ponctuels lors de manifestations se déroulant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité, l'acquisition de la balayeuse d'occasion mise en vente pas la commune de Courtisols au prix de 500 €

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

## QUESTIONS DIVERSES

14 juillet

Le rendez-vous pour la préparation de la manifestation du 14 juillet est fixé à 9h30 Salle des Fêtes Maurice SIMON.  
Pour rappel, le vin d'honneur sera servi à 19 h et le bal/concert précèdera le feu d'artifice qui sera tiré vers 23h.  
Il sera possible de prendre son repas tiré du sac pour les personnes qui le souhaitent.  
Une communication sera faire dans la prochaine Recy-proque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

À Recy, le 14 juin 2021.  
Le Maire,  
Carole SAGUET SIMON